

Rapport d'activités

du

1er avril 2017 au 31 mars 2018

Préambule :

Ce fut une période intense sur plusieurs aspects; création de notre nouveau syndicat suite à l'imposition de la loi 10, début des négociations des stipulations locales et tous les travaux à la réorganisation DPD (rappelons que la DPD est la direction est la plus imposante et la plus complexe du CISSMO).

Au lendemain de la création des nouvelles accréditations syndicales du CISS-MO, en avril 2017, nous avons dû nous approprier la nouvelle réalité organisationnelle répartie à la grandeur du territoire de la Montérégie dont une partie du territoire de l'Estrie. L'arrivée de nouveaux acteurs patronaux, les délais d'appropriation des dossiers et de la réalité de notre composante ont nécessités plusieurs interventions de notre part afin d'obtenir des réponses ou suivis.

À l'arrivée des nouveaux syndicats, nous avons travaillé fort afin de créer de bon lien avec l'employeur et nous assurer que nous serons considérés. Nous avons toujours prôné des valeurs inhérentes à la proximité des membres, au maintien de la cohésion, au dynamisme de la mobilisation et à la ventilation adéquate des services. Nous sommes également intervenus afin d'arrimer la conception d'un syndicat représentatif de la nouvelle diversité de l'ensemble des membres de notre établissement tout en nous assurant de préserver notre couleur et notre diversité. Un défi colossal!

Nous avons également tous été touchés par l'application de l'ancienneté au CISSMO, règle imposée par la mise en application de la loi 10, décision rappelons le, à laquelle ni les syndicats ni l'employeur n'est responsable, ou personne n'y trouve son compte. Suite à plusieurs demandes, nous en sommes à regarder avec l'employeur et l'APTS la possibilité d'avoir une ancienneté « inter-accréditation », mais plusieurs notions sont à vérifier et la situation est complexe. Soyez assuré que nous vous tiendrons au courant du développement de la situation

Plusieurs enquêtes syndicales ont été initiées dont celle dans nos RACS, ou les problèmes ne cessent d'augmenter, le TSO, l'état « délabré » des lieux, la clientèle de plus en plus agressive, les accidents de travail, l'épuisement etc.

Comme par les années passées, nous avons représenté et accompagné plusieurs personnes syndiquées, et ce à plusieurs niveaux notamment lors de la réorganisation DPD, problématiques d'assurance, le traitement de la paye (cotisations, assurance et ancienneté), la liste de rappel, congé sans solde etc.

Le présent rapport vous dresse un sommaire de nos activités et des dossiers traités au cours de la période.

Bonne lecture

CLRT (Comité local de relations du travail)

Le comité local de relation du travail est formé dans le but d'étudier, d'interpréter et de solutionner les applications des dispositions nationales et locales de la convention collective.

Il a été suggéré par l'employeur d'avoir une rencontre au 6 semaines. Donc, nous avons eu 4 rencontres depuis septembre 2017. Il va de soi que nous utilisons tous les moyens de communications nécessaires afin de faire les suivis de ces rencontres.

Voici quelques sujets qui ont été traités lors de ses rencontres : Tâches des agents administratives, les surcroits de travail dans plusieurs services, les cotisations syndicales, les factures des libérations, les vacances, l'entente CLRT, les assignations temporaires (remplacement), la disponibilité lors de l'embauche, congé sans solde, l'attraction et rétention du personnel, l'ancienneté, l'attribution des quarts dans les RAC, les cadres de garde etc.

DPD (Réorganisation de la direction des programmes déficiences)

Enfin la fameuse bascule a eu lieu, cette transformation nous amène son lot d'inquiétudes et de préoccupations. Une longue période de grand changement qui a débuté avec l'avis de réaménagement le 26 mai 2016 !

Il y a eu la signature de la première entente le 29 mars 2017 dans chacune des accréditations respectives. Par la suite est arrivée la création des nouveaux syndicats en avril 2017 et l'entente a été contestée par certains nouveaux syndicats. Ce qui a eu pour effet de retarder la mise en application de l'entente. Suite à plusieurs contraintes et longs délais interminables, nous avons enfin signé une nouvelle entente le 24 novembre 2017.

Le salon des postes a eu lieu le 19 décembre 2017, suivi du salon des postes résiduels le 26 janvier 2018.

Afin de terminer la réorganisation DPD, nous avons procédé une première fois au salon des assignations le 23 mars 2018. Suite à des informations erronées fournies par l'employeur, nous avons du reprendre une 2e fois le salon des assignations le 28 mars 2018. Mais nous n'étions pas au bout de nos peines, car malheureusement, au détriment des salariées et toujours en lien avec de mauvaises informations, le 6 avril 2018 nous avons refait pour une dernière fois le salon des assignations.

La réorganisation fait maintenant partie de l'histoire du passé, nous pouvons maintenant regarder vers l'avenir.

CPSSMET (Comité paritaire en santé sécurité et mieux être au travail)

Le comité CPSSMET est un comité conjoint local de santé et sécurité. Il est formé afin d'étudier des problèmes particuliers au sein de l'établissement et de faire des recommandations à l'employeur sur toute question relative à la santé et à la sécurité au travail et ce tel que stipulé à l'article 30.02 de notre convention collective.

Le travail du comité consiste principalement à analyser et à enquêter les cas de rapports d'incidents et accidents de travail ainsi que ceux des déclarations de situations dangereuses envoyées par les membres, en lien avec leur prestation de travail, dans les différents points de services de l'établissement.

Les modalités de représentation et de fonctionnement du comité paritaire SSMET doivent être renégociées par arrangement locale. Ces travaux ont été amorcés avec l'ensemble des syndicats du CISSSMO, soit la CSN, l'APTS, le SCFP et la FIQ pour convenir d'une seule et même entente.

En résumé

- Le comité stratégique du CPSSMET s'est rencontré à quatre (4) reprises au cours de l'année 2017-2018 : les 19 septembre, 15 janvier, 20 février, 27 mars.
- De plus un sous-comité pour traiter des problématiques des résidences à assistance continue (RAC) a été crée au début de l'année et deux (2) rencontres ont été tenues : les 1^{er} février, 19 mars.
- Un colloque de la FSSS sur la santé psychologique au travail a eu lieu du 4 et 5 octobre 2017. Plusieurs présentations étaient au programme sur la détresse psychologique, le travail émotionnellement exigeant, harcèlement psychologique, etc. Diverses références nous ont été utiles durant l'année.

Négo (Comité négociation local des stipulations locales)

Tel que présenté à l'assemblée du 22 novembre 2017, le comité de négociation est formé de deux membres de l'exécutif ; Karine Michaud, Jonathan Tétreault, une salariée membre STTCISSMO-CSN ; Josée Lemire et de notre conseiller FSSS ; Denis Sylvestre.

Du côté patronal, il y a deux conseillère cadre des ressources humaines ; Cathy Séminaro et Marie-Pierre Blanchette et un coordonnateur dans la direction DPD ; Guy Forcier.

La négociation de nos stipulations locales a débutée le 18 décembre 2017 par une rencontre afin de s'entendre sur le fonctionnement et fixer des dates de rencontres pour nos négociations. Lors de cette rencontre il nous a été confirmé que nous étions pour avoir 1 à 2 jours par mois de négociation. Une réelle injustice par rapport aux autres accréditations syndicales qui eux on 1 à 2 jours par SEMAINE.

Pour l'année du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, nous avons eu 4 rencontres de négociation avec l'employeur :

Date de rencontre	Matières discutées	Matières ou nous avons une entente
22 Janvier 2018	18-19-20-21-22-25	
16 février 2018	14-16-17-18-19-20-21-22-25	
26 mars 2018	14-16-17-18-19-20-21-22-25	14
27 mars 2018	19	

Voici un rappel des matières à négocier selon les blocs de négociation prévu :

BLOC 1		BLOC 2		BLOC 3	
Matière 25	Établissement d'une caisse d'économie	Matière 11	Congés fériés, congés mobiles et congés annuels (vacances)	Matière 12	Octroi et conditions applicables lors d'un congé sans solde
Matière 22	Règles à suivre lorsque l'employeur requiert le port de l'uniforme	Matière 9	Aménagement des heures et de la semaine de travail	Matière 13	Développement des ressources humaines
Matière 21	Perte et destruction de biens personnels	Matière 3	Durée et modalités de la période de probation	Matière 15	Mandats et modalités de fonctionnement des comités locaux
Matière 20	Conditions particulières lors du transport des usagers visés par la LSSES	Matière 2	Notion de service	Matière 10	Modalités relatives à la prise du temps supplémentaire, au rappel au travail et à la disponibilité
Matière 19	Pratique et responsabilité professionnelles	Matière 1	Notion de poste	Matière 24	Modalités de paiement des salaires
Matière 18	Ordre professionnel	Matière 4	Poste temporairement dépourvu de son titulaire (PTDT)	Matière 23	Vestiaire et salle d'habillage
Matière 17	Affichage d'avis	Matière 5	Notion de déplacement et ses modalités d'application		
Matière 16	Règles d'éthique entre les parties	Matière 6	Règles applicables aux personnes salariées lors d'assignations		
Matière 14	Activités à l'extérieur des installations maintenues par un établissement visé par la LSSES avec les usagers visés par cette loi	Matière 7	Règles de mutations volontaires		
		Matière 8	Procédure de supplantation		
		Matière 26	Allocations de déplacement		

Notre négociation a été longue à débiter mais qui sommes toute prend enfin sont envol. Les échanges sont cordiales et depuis quelques rencontres, on constate une réelle volonté du côté patronal de trouver une voie de passage afin que l'on s'entendent..

Plus que jamais nous devons nous mobiliser et rester unis car les négociations sont le cœur de nos conditions de travail. Elles ont un impact majeur sur notre capacité de donner un bon service à la population.

De mauvaises conditions = démission ou départ = augmentation du TSO = épuisement = mauvais service à la clientèle et ainsi créer un cercle vicieux.

Ensemble, continuons de faire une différence !!

Assurance salaire et santé et sécurité au travail (SST-DÉFENSE)

Le syndicat s'est donné comme mandat d'informer de leurs droits, chaque salarié convoqué, à une expertise médicale par l'employeur, de les accompagner dans le processus d'arbitrage médical ainsi que tous litiges en lien avec l'assurance salaire.

Convocation à une expertise médicale par le bureau de santé 5 expertises	Arbitrages médicaux 1 arbitrage	Retraits préventifs 7 retraits
---	------------------------------------	-----------------------------------

Dossiers traités en assurance salaire		
3 dossiers ouverts	3 dossiers actifs	1 dossier réglé

CNESST		
<i>Quand des dossiers CNESST sont contestés par la partie patronale ou syndicale, ils sont dirigés au service de la défense CNESST de la CSN en collaboration avec le syndicat local, dont voici les résultats :</i>		
Dossiers ouvert	Dossiers réglés	Dossiers actifs
Catégorie 2 : 4	Catégorie 2 : 3	Catégorie 2 : 8
Catégorie 4 : 2	Catégorie 4 : 1	Catégorie 4 : 2

Litiges et griefs

➤ Rapport d'activités du coordonnateur aux règlements des litiges et griefs

Catégorie	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Objet du grief	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
Contestation d'une mesure disciplinaire	5	0	4
Documents à recevoir de l'employeur (Listes des membres, listes des embauches et départs, rapports de remplacement, etc.)	9	8	11
Réaménagement/réorganisation, postes vacants de plus de 120 jours non affichés et surcroîts de travail de plus de 6 mois sans entente	14	3	19
Santé et sécurité au travail	4	0	4
Autres (liste de rappel, temps supplémentaire, vacances, pratique et politique du CISSMO, etc.)	29	10	20
Total	61	21	58

Catégorie 2 : Personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers
 Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
 Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Mandats	
Regroupement de griefs attribués à un arbitre	
Catégorie 2, 3 et 4	
Mandats actifs en cours	Mandats réglés dans la période
11	1

Griefs actifs	
au 31 mars 2018	
Note : certains griefs actifs sont inscrits dans les mandats	
Catégorie 2	164
Catégorie 3	47
Catégorie 4	148

Communication

- ✓ **Informations diffusées par communiqués**
 - Publication assidue de communiqués sur Facebook, par télécopieur, via notre site WEB et sur le courriel lotus des membres.

- ✓ **Facebook**
 - Le syndicat publie, depuis sa création, sur la page Facebook Di-Fusion Montérégie les communications d'intérêt général aux personnes salariées du CISSSMO. Cette page fût léguée par le syndicat sortant ; le STTCRDIME-CSN.
 - Création en mai 2017 du groupe fermé pour les membres du STTCISSMO-CSN-Estrie. Les tracts d'informations qui sont publiés sur ce groupe suscitent l'intérêt et permettent de rejoindre nos membres en lien avec les enjeux relatifs à nos conditions de travail. Le groupe a désormais dépassé le cap de 150 membres.
 - Les consultations sur notre page et notre groupe Facebook ont obtenues des records notamment avec les photos publiées lors de nos activités de mobilisation.

- ✓ **Site Web du syndicat**
 - Lancement en mars 2018 du nouveau Site Web du syndicat ; <https://www.sttcissmocsnestrie.monsyndicat.org/>
 - L'hébergement est fourni gratuitement par la CSN.
 - On retrouve notamment sur le site Web ; les conventions collectives du syndicat, nos statuts et règlement, les tracts syndicaux, documentation d'assurance collective, etc...

Mobilisation

➤ Mobilisation du lundi 27 novembre 2017

En novembre dernier, nous avons compilé toutes les problématiques vécues au sein de notre syndicat depuis sa création soit en avril 2017. Nous les avons placés par thèmes.

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|--|
| • Liste des membres | • Cotisations syndicales | • Vis-à-vis patronaux | • Liste de rappel |
| • Documents à recevoir de l'employeur | • Réorganisation DPD | • Entente DPD | • Négociation des stipulations locales |

Considérant l'ampleur de ses problématiques (bordel administratif) et l'impact au quotidien sur la santé physique et psychologique de nos membres, sur l'attraction/rétention du personnel, sur le non respect de notre convention collective, et la nuisance importante de notre devoir de représentation syndicale, et sans oublier l'impact imminent sur notre service à la clientèle, nous avons fait une mobilisation devant les bureaux du C.M. Granby et avons invité les médias. Radio-Canada Sherbrooke, La Voie de l'Est ainsi que la radio M105 ont été au rendez-vous. Cette mobilisation fût couronnée d'un grand succès car nos membres étaient présents pour appuyer votre syndicat. Bravo à tous.

➤ Comité de mobilisation pour nos stipulations locales

Suite à une présentation de la FSSS d'un plan de mobilisation en appui aux négociations locales, nous vous avons informé de ce plan et lors de l'assemblée du 27 novembre 2017 nous avons créé ce comité et par le fait élu les membres à cette assemblée soit : Renée Beaudry, Karine Berthiaume, Nancy S. Côté.

Nous avons fait 6 rencontres avec ce comité, sans compter toutes les rencontres avec notre conseiller à la mobilisation de la CSN Patrick Marleau.

En action nous avons fait:

1. Du 20 février 2018 au 7 mars 2018 Tournée midi-conférence dans tous les points de services. Cette tournée avait pour but d'informer nos membres de l'importance de nos stipulations locales qui sont nos "CONDITIONS DE TRAVAIL", que tout au long de la négociation, nous ferons part de l'évolution des rencontres et que la mobilisation devient un enjeu primordial pour appuyer le comité de négociation. Nous avons offert du café, muffins et beignes durant ses rencontres ainsi que des objets de visibilité.
2. Mars 2018 préparation de tracts, tout au long des négociations.

L'exécutif

Karine Michaud, présidente
 Diane Racicot, secrétaire-trésorière
 Jeanne Laliberté, vice-présidente, catégorie 2, 3 et 4
 Jonathan Tétreault, vice-président litiges et griefs

Pour nous joindre

Syndicat	450-263-1224	poste 201	ciSSsmo-csn@outlook.com
Présidence	450-263-1224	poste 209	ciSSsmo-csn1@outlook.com
Secrétaire-trésorière	450-263-1224	poste 202	ciSSsmo-csn4@outlook.com
Vice-présidence, catégorie 2, 3 et 4	450-263-1224	poste 204	ciSSsmo-csn2@outlook.com
Vice-présidence des litiges et griefs	450-263-1224	poste 205	ciSSsmo-csn3@outlook.com
Télécopieur	450-263-0087	-----	-----
Site Web du STT-CISSSMO-CSN-Estrie		-----	https://www.sttcissmocsnestrie.monsyndicat.org/